

PROVINCIAL LAND REGISTRATION OFFICE (PLRO): Update

On October 20, 2016, Service New Brunswick (SNB) announced it would consolidate its thirteen (13) land registration offices to one (1) provincial office in St. Stephen, NB.

On March 31, 2017, an amendment to *Regulation 85-168* (under the *Registry Act*) was filed, making "The Town of St. Stephen" the registry office location for each county in New Brunswick. This change will become official on June 30, 2017.

The provincial office is scheduled to open later this summer. However, since all of the items necessary for the full implementation of the office consolidation will only be in place later this year, it will be <u>business as usual until further notice</u>.

One of these essential items is a solution for lawyers and land surveyors to submit paper documents and plans in an electronic format (PDF format). SNB is developing this solution and requested the necessary legislative amendments for its implementation.

Information will be communicated at various stages of the office consolidation implementation to explain the upcoming changes.

Land registration office consolidation questions can be sent to SNBRegReq@snb.ca or by phone at 506-453-2559.

BUREAU PROVINCIAL D'ENREGISTREMENT FONCIER (BPEF): Mise à jour

Le 20 octobre 2016, Service Nouveau-Brunswick (SNB) a annoncé qu'il consoliderait ses treize (13) bureaux d'enregistrement foncier à un (1) bureau provincial à St. Stephen, N.-B.

Le 31 mars 2017, une modification au *Règlement 85-186* (en vertu de la *Loi sur l'enregistrement*) a été déposée, faisant de « The Town of St. Stephen » l'emplacement du bureau d'enregistrement pour chaque comté au Nouveau-Brunswick. Ce changement entrera en vigueur le 30 juin 2017.

L'ouverture du bureau provincial est prévue plus tard cet été. Cependant, étant donné que tous les éléments nécessaires pour la mise en œuvre intégrale de la consolidation des bureaux ne seront mis en place que plus tard cette année, la prestation des services se fera comme à l'habitude jusqu'à nouvel ordre.

Un de ces éléments essentiels est une solution pour les avocats et les arpenteurs-géomètres qui leur permettront de présenter les documents et plans papier sous forme électronique (format PDF). SNB élabore cette solution et a demandé les modifications législatives nécessaires pour sa mise en œuvre.

Des renseignements seront communiqués à différentes étapes de la mise en œuvre de la consolidation des bureaux pour expliquer les changements à venir.

Les questions sur la consolidation des bureaux d'enregistrement foncier peuvent être envoyées à <u>SNBRegReq@snb.ca</u> ou par téléphone au 506-453-2559.

Eric Nadeau
Director / Directeur
Land Registry / Registre foncier

June 14, 2017 14 juin 2017